Demande de première consultation

DERMATOLOGIE GÉNÉRALE

Ce formulaire est exclusivement réservé aux patients n'ayant jamais consulté au cabinet et souhaitant obtenir un premier rendez-vous pour un problème dermatologique général.

À noter : les demandes d'avis sur une lésion cutanée suspecte de cancer, de dépistage des cancers cutanés, de première consultation pour cartographie cutanée / vidéodermoscopie et de soins par lumière intense pulsée (IPL) font l'objet d'autres formulaires.

1. Identification du patient

Nom (une seule initiale) *

Prénom (deux premières lettres) *

Année de naissance *

2. Prise en charge antérieure

Avez-vous déjà été suivi(e) pour le problème dermatologique motivant cette demande ?

- [ ] Oui
- [ ] Non

Si oui, par quel(s) médecin(s) ?

- [ ] Médecin généraliste
- [ ] Dermatologue

Nom du ou des médecins (si possible)

3. Motif de consultation

Cochez le ou les motifs correspondant à votre demande.

- [ ] Acné
- [ ] Psoriasis
- [ ] Dermatite atopique / eczéma
- [ ] Éruption cutanée aiguë
- [ ] Éruption cutanée chronique
- [ ] Anomalie de la pigmentation cutanée
- [ ] Prurit / démangeaisons
- [ ] Pathologie des ongles
- [ ] Pathologie du cuir chevelu
- [ ] Pathologie des muqueuses buccales et/ou génitales
- [ ] Autre

Si « Autre », précisez :

4. Description du problème dermatologique

Décrivez votre problème en précisant depuis quand il existe, son évolution et les traitements dermatologiques déjà essayés (nom, durée et résultats si connus).

5. Principaux antécédents médicaux

Précisez vos principaux antécédents (ou indiquez « Aucun »).

6. Traitements généraux en cours

Précisez les médicaments pris actuellement pour des problèmes autres que dermatologiques, si possible avec leur nom et leur dosage (ou indiquez « Aucun »).

7. Courrier médical et parcours de soins

- **Si votre problème dermatologique n'a jamais été pris en charge par un dermatologue, un courrier médical détaillé de votre médecin référent est indispensable.**

  Cette obligation ne s'applique pas aux enfants de moins de 16 ans, aux assurés monégasques, aux titulaires de la CFE ou d'une assurance privée. Les patients bénéficiant de la complémentaire santé solidaire (CSS, anciennement CMU-C ou ACS) doivent également fournir ce courrier. Il doit être joint à votre demande.

  En l'absence de courrier, si une consultation est réalisée, celle-ci aura lieu hors parcours de soins coordonnés et vous ne serez remboursé(e) que d'une faible fraction des honoraires, selon les règles de l'Assurance maladie et votre couverture complémentaire.

- **Si vous avez déjà été suivi(e) par un dermatologue pour ce même problème, ce courrier peut ne pas être nécessaire.**

  Dans ce cas, merci de décrire votre problème de manière suffisamment détaillée, notamment les diagnostics évoqués et les traitements déjà réalisés.

↗ **Cliquez ici : comprendre le parcours de soins et les modalités de remboursement**

☐ Je dispose du courrier médical demandé ou je l'ai joint à ma demande.

Le courrier doit être transmis en pièce jointe dans la messagerie sécurisée utilisée.

8. Confidentialité et protection des données

Les informations communiquées sont destinées exclusivement à l'évaluation de votre demande de rendez-vous et sont traitées dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

La transmission et l'hébergement des données de santé doivent être assurés par une solution sécurisée répondant aux exigences réglementaires applicables, notamment celles relatives à l'hébergement des données de santé (HDS).

☐ J'ai pris connaissance des informations relatives au traitement de mes données personnelles.

COMMENT TRANSMETTRE VOTRE FORMULAIRE ?

1. Remplissez les champs du PDF, puis enregistrez une copie avec vos réponses.
2. Joignez le formulaire complété et, si nécessaire, votre courrier médical.
3. Envoyez les documents via Doctolib ou BlueFiles, selon les instructions disponibles sur le site du cabinet.